Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203582-20251211-CM111225D8-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CARADEC-BOCHER, Maire.

Etaient présents : CARADEC-BOCHER Stéphanie, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, EVEN Marina, HUET Alain, HENRY Ludivine, LABAT Gildas, ROLLAND Mathilde, ROLLAND Christophe, Ludovic JOURDEN

Absents excusés : LABARRE Magalie, ROPERS Manon, THOMAS Christian
Pouvoirs : Christian THOMAS pour Stéphanie CARADEC-BOCHER
Magalie LABARRE pour Pascal LE DU

Secrétaire de séance : Ludivine HENRY

Nombre de membres : **14**	Date de la convocation : **05/12/2025**
Nombres absents : **3**	Nombre de pouvoirs : **2**
Nombre de votants : **13**	

8.Décision modificative n°2 - compte 739218 :

Madame le Maire explique que, suite au vote de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 28/10/2025 fixant le montant définitif des attributions de compensation pour l'année 2025, la commune est désormais redevable de la somme de 6 580.00€ (info Trésorerie) à Guingamp Paimpol Agglomération.

Les crédits budgétaires au chapitre 014 étaient bien prévus à 6 700€ mais un mandat a été émis au compte 739211 alors qu'il aurait dû l'être au 739218 (il concernait une régularisation CLECT de 2024).

De fait, il convient :

-D'annuler le mandat 71 /exercice 2025 au 73211 pour 658.75 €
-D'ajouter une décision modificative pour créditer le compte 739218
-De réémettre le mandat pour un montant de 658.75 € au 739218

Il s'agit donc de passer ces écritures dès que possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
De permettre à Madame le Maire de rédiger une décision modificative pour un montant de 658.75 €.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203582-20251211-CM111225D8-DE

Fait à TREGONNEAU, le 22 DEC. 2025

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 22 DEC. 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes-d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le 22 DEC. 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes-d'Armor

Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,